



Assurance signataire de contrat

Par **pit62100**, le **24/06/2009** à **11:30**

Bonjour,

j'ai un souci avec mon assureur, car suite à une conversation téléphonique, il voulait me faire adhérer à un assurance trajet travail (que je ne voulais pas bien sur), alors le bougre il a fait signer ma mère(bonne mère de famille qui s'inquiète pour ses enfants) à ma place, a-t-il le droit? Maintenant le problème c'est qu'il a un contrat signé. Que puis- je faire et que puis-je avnacer pour ne pas payer cette complémentaire.

Merci d'avance pour vos réponses.
Bonne journée.

Par **chaber**, le **25/06/2009** à **07:40**

Bonjour,

Toute modification à un contrat d'assurance fait l'objet d'un avenant [fluo]obligatoirement[/fluo] signé du [fluo]souscripteur[/fluo]
Imaginez les abus qui pourraient survenir

Dans le cas présent votre mère a cru bien faire en signant la nouvelle garantie complémentaire , mais qu'en serait-il si ce contrat avait des garanties supprimées et que quiconque signe à votre place

Par **pit62100**, le **25/06/2009** à **14:06**

Bonjour,

je te remercie pour la rapidité de ta réponse, j'ai rendez-vous samedi matin avec mon assureur pour lui dire ce que je pense de sa façon de procéder.

Encore une fois merci.